

BRUXELLES SANTÉ

Périodique trimestriel, paraît en mars, juin, septembre, décembre - N°14 - juin 99

N°14



Sommaire

- 2 à 7** **En direct de...**
La Marolle
- 8 à 13** **Dossier**
Des contrats pour revitaliser les quartiers
- 14 à 15** **Initiatives**
– *Lutte contre la pauvreté*
– *Proximité santé*
- 16 à 19** **A la recherche de...**
Le surendettement en Région de Bruxelles-Capitale : des chiffres préoccupants
- 20 à 22** **A propos de...**
– *La Commission Communautaire Commune*
– *La Commission Communautaire Française*
- 23** **Annonces**
- 24** **Documentation**



Bureau de dépôt
Bruxelles 5

BELGIOUE
P. P.
1050 BRUXELLES 5
1/6233

Interview de Monsieur Ch. PICQUÉ sur les contrats de quartiers

- Quelle est l'origine des contrats de quartiers ?

J'ai créé cette politique avec pour but de rénover la ville de manière durable. Des actions semblables existaient auparavant, mais le bilan était mitigé à cause de procédures administratives rigides, du peu d'effet d'entraînement de ces mesures publiques sur la rénovation par les particuliers, et surtout de l'absence d'intervention sur les espaces publics et de la prise en compte des habitants.

En menant des actions de rénovation globales et coordonnées dans les quartiers les plus dégradés de Bruxelles, j'ai voulu donner à la ville un nouveau visage en luttant contre les chancres qui la défiguraient et, à ses habitants, une nouvelle qualité de vie.

- Combien de quartiers sont concernés?

18 quartiers ont été sélectionnés parce qu'ils cumulaient des handicaps vraiment importants : des logements insalubres, des espaces publics dégradés, une forte densité de population, une proportion élevée de délits, un taux de chômage important, etc...

- En quoi consiste l'originalité de ces contrats ?

Le « contrat de quartier » est en fait un partenariat entre la Région et une commune bruxelloise, qui, ensemble, - et cette notion de partenariat est très importante - mobilisent des moyens considérables en vue de redonner vie à un quartier. L'un des premiers objectifs est la création ou la rénovation de logements mais aussi l'achat de terrains ou d'immeubles à l'abandon en vue de faire une offre foncière à un prix plancher. La prise en emphytéose, par la commune, de logements réalisés par le secteur privé est également utilisée. Les espaces publics ne sont pas oubliés. L'aménagement des rues, des places, des espaces verts fait partie de cette politique de proximité que j'ai voulu mener pour améliorer la vie des habitants mais aussi pour valoriser Bruxelles. C'est un aspect auquel je tiens vraiment.

- Peut-on faire un premier bilan?

Les six premiers contrats de quartiers initiés en 1994 sont en voie de finalisation. Ils sont situés à Bruxelles, Forest, Saint-Gilles, Molenbeek et

Suite page 19

En direct de...

La Marolle

La Marolle ou les Marolles? On entend tantôt l'un, tantôt l'autre. Quoi qu'il en soit, le choix de ce quartier débouche sur un article qui représente une sorte de cas d'école si l'on envisage la santé d'un point de vue global, multifactoriel, transversal. En effet, le fil rouge que nous avons retenu, le logement, aura été une porte d'entrée — sans jeu de mots — menant très rapidement à d'autres déterminants de la santé : les relations sociales, l'éducation et la culture, les conditions socio-économiques, l'image de soi...

Commençons donc par le logement et par une agence immobilière sociale (AIS). Rappelons que les AIS sont des ASBL agréées et subsidiées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Elles ont pour objectif d'augmenter le parc locatif, tant public que privé, par le maintien, la rénovation ou la création de logements. Elles jouent le rôle de médiateurs entre propriétaires et locataires. Ont accès aux logements gérés ou loués par les AIS les ménages qui disposent de revenus inférieurs ou égaux aux revenus d'admission au logement social.¹ Rencontre d'Olivier Lendo, de l'AIS «Le Nouveau 150».²

L'ASBL «Le Nouveau 150» existe depuis 1978. Avec «Iris», c'est l'agence la plus ancienne à Bruxelles. Elle est née à l'initiative d'une congrégation religieuse qui a décidé de mettre le patrimoine social dont elle disposait au service des plus démunis, et d'en confier la gestion à des laïcs et des professionnels. Cette intuition s'est révélée prometteuse puisqu'aujourd'hui les pouvoirs publics la reconnaissent, et reconnaissent par là le rôle du secteur associatif dans la problématique du logement.

1. Pour plus de détails, voir «La santé, le logement. Accéder et vivre dans un logement de qualité à un prix abordable : une priorité dans le domaine de la santé pour la Commission Communautaire Française», éd. Question Santé, 1999, pp. 77-79.

2. Adresse : 150 rue Haute, 1000 Bruxelles (tél: 02/511.20.90)

Mais le logement ne résout pas tout. Au-delà, il y a l'aspect relationnel, la manière dont les gens vivent ensemble, la manière dont la personne peut organiser ses relations avec les autres. Le locataire n'est pas simplement un client; c'est un habitant. Nous sommes propriétaires des logements, pas des gens. Nous essayons de rendre la vie des gens agréable, mais nous ne devons pas faire l'impasse sur la façon dont eux voient un logement agréable. Cet aspect relationnel a toujours été un fil rouge dans notre travail. Pour le maintenir, nous n'avons pas voulu prendre trop de logements (nous gérons aujourd'hui six immeubles), et ces logements sont situés dans un périmètre assez étroit autour du siège social. Ainsi, nous pouvons rencontrer les locataires dans la rue; on est dans le même quartier, on se croise: «Bonjour, comment ça va?». Je prends rarement rendez-vous, j'attends de tomber sur eux: «Tiens, j'avais ça à te dire...». C'est un peu l'âme des Marolles aussi, ce bon voisinage dans le quartier.

De même entre travailleurs sociaux: on arrive à résoudre pas mal de choses en se rencontrant dans la rue, pas besoin de se téléphoner, de faire des réunions... On parle d'insertion sociale, mais les gens ne se parlent plus. «Je t'ai croisé dans la rue et je t'ai appelé par ton nom», c'est ça l'insertion sociale. Et l'insertion par le logement, c'est le gérant qu'on appelle Olivier. Il ne faut pas toquer à la porte pour prendre rendez-vous, on vient me chercher là où je suis. On n'est pas enfermé dans un rôle. On peut m'appeler pour réparer une serrure, pour régler toute une série de petits problèmes.

Notre investissement dans la relation nous amène à occuper une position particulière. Il faut savoir que certaines personnes sont terriblement seules. Un couple s'est marié dernièrement: il n'y avait que des gens de l'ASBL à la cérémonie. Quand on hospitalise une personne âgée, le numéro de téléphone qu'elle donne à l'hôpital, c'est souvent le nôtre. Une de nos locataires a un cancer en phase terminale, et nous nous retrouvons en position de prendre les contacts pour qu'elle puisse rester ici pendant les quelques semaines ou les jours qui lui restent à vivre.

Quelle est l'évolution du quartier sur le plan du logement?

Le quartier évolue bien, parce qu'il a gardé des qualités d'hospitalité qui remontent loin, jusqu'au XV^e siècle, et qu'il a acquis une mixité qui accueille tous les publics. Ce n'est plus le ghetto des pauvres. Parallèlement, la Région fait un effort pour qu'il y ait des aménagements sociaux; le patrimoine du CPAS commence enfin à être mis au service des minimexés. Quand on circule dans le quartier, on voit pas mal de chancres en cours de

rénovation. Pour des familles démunies, il est encore plus important de ne pas vivre dans un quartier délabré. La mixité joue un grand rôle, parce que les entrepreneurs privés et commerciaux ajoutent une sorte de plus-value esthétique qui compte dans l'image du quartier.

Les Marolles ont gardé leur hospitalité vis-à-vis des plus démunis, tout simplement parce qu'elles concentrent une intense vie associative. Quelqu'un peut très bien vivre en faisant le tour des associations, pour se nourrir, se laver, faire nettoyer ses vêtements, se loger. Il y a toute une économie dans le quartier. Cela attire une population précarisée, même en provenance des faubourgs de la ville, alors qu'il existe là des services sociaux.

Le point noir, c'est une régression sociale que manifestent certains indicateurs, comme des difficultés à payer l'électricité, l'eau, le gaz. Va-t-on placer un limiteur d'eau, comme le prix de l'eau augmente? Actuellement, on sent venir quelque chose, une certaine organisation de la société où les institutions ménagent leur bonne conscience: Electrabel ne fermera plus le compteur, la personne a sa carte rechargeable, c'est elle qui cessera de consommer. On a l'impression que c'est une période de transition vers quelque chose de plus grave, une régression de l'hygiène et de la santé publique. Quand on pense que la Communauté française envisage d'offrir les petits déjeuners dans les écoles... Jadis c'étaient les révérends pères et les religieuses qui nourrissaient les enfants, aujourd'hui c'est l'Etat!

Quelle est la population qui s'adresse à votre service?

Notre public privilégié, ce sont les familles nombreuses, puisque nous ne louons que des logements de grande taille, non seulement avec plusieurs chambres mais avec un living suffisamment vaste, deux WC, etc. Rénover un logement, c'est penser l'espace comme un lieu pour vivre, et donc bouger. Deux tiers des ménages qui habitent nos immeubles ont de 4 à 10 enfants. Dix enfants, selon les normes ADIL³, ça veut dire sept chambres... Mais où trouve-t-on des appartements de sept chambres? Ici, une telle famille dispose de cinq chambres! Un dixième seulement de nos ménages ont un revenu du travail, les autres vivent des allocations sociales. On voit de plus en plus de ménages à trois générations; par exemple, une des familles candidates au logement compte huit gosses, dont un est l'enfant de la fille aînée. Beaucoup de ces familles ont des dossiers au Parquet de la Jeunesse, à l'Aide à la Jeunesse, beaucoup sont surendettées; les problèmes font cumul.

3. Allocation de Déménagement-Installation et de Loyer. Voir «La santé, le logement», pp. 47-54.

Logement et santé

Je ne sais pas s'il faut y voir un lien de causalité, mais je constate un sérieux problème sur le plan de la santé: le retour de maladies comme la gale, la tuberculose ou la cirrhose; l'asthme, toutes sortes d'allergies, le

saturnisme. Et des maladies beaucoup moins courantes: nous n'avons que 33 logements, et trois de ces familles ont des maladies rares à l'échelle mondiale! Je ne peux pas m'empêcher de mettre en relation l'homogénéité socio-démographique de notre population et une certaine fréquence des problèmes de santé.

Murielle Renaut est accueillante à la Maison Médicale des Marolles. Nous lui avons demandé d'esquisser un tableau des problèmes de santé qui se rencontrent le plus fréquemment :

Je travaille ici depuis quelques années seulement, et je ne suis pas médecin, mais je crois que les problèmes de fond sont toujours là, même si la situation s'est notablement améliorée sur le plan du logement. Ce qui revient souvent, ce sont des problèmes d'allergie, notamment aux moisissures, à l'humidité. Car, à côté des immeubles qui ont été rénovés, bon nombre de logements dans le quartier sont relativement insalubres — tout à fait insalubres parfois. Et les logements qui sont, financièrement et même culturellement, à la portée d'une grande partie de nos patients, sont souvent humides, vétustes, mal isolés, etc. On constate aussi une recrudescence de la tuberculose, mais je ne peux pas vous donner de chiffres ni d'échelle de valeurs.

Nous essayons d'être très attentifs à ce type de problématiques. Quand des patients parlent de changer de logement au mois d'août, par exemple, on attire leur attention là-dessus : vous êtes sûr qu'il n'y a pas d'humidité?... Quant à l'asthme... On est au centre-ville, il y a un gros problème de pollution, surtout dans un quartier comme celui-ci, qui est vraiment dans une cuvette; il y a beaucoup de circulation... On peut donner des conseils aux gens qui souffrent d'asthme : pas de chien, pas de chat, changer la literie... Mais ce n'est pas toujours facile, pour des gens qui ont très peu de moyens, de se procurer une literie hypo-allergénique. Même culturellement, les choses ne sont pas toujours accessibles : il y a des gens qui ne sont jamais sortis du quartier, qui n'auront jamais l'idée d'aller plus loin acheter ce qu'il leur faudrait.

C'est un vieux quartier, donc le plomb est encore bien présent dans l'habitat (tuyauteries, peinture...), mais je ne sais pas si beaucoup de personnes viennent consulter pour ça. Il y a quand même eu une famille dont tous les enfants ont dû être hospitalisés pour une intoxication au plomb... Malgré l'information qui circule, le CO reste un problème. On poursuit la sensibilisation — aussi bien les médecins ou les kinés qu'à l'accueil. Mais bien entendu on ignore si ça marche : c'est toujours la difficulté, en éducation pour la santé... Parfois les gens sont au courant des risques, ils sont aussi bien informés que nous, mais ils n'arrivent pas à croire que ça pourrait arriver chez eux!

Maison Médicale des Marolles, 120 rue Blaes, 1000 Bruxelles (02/511.31.54).

C'est un aspect de la pauvreté qui prend des accents génétiques, si je puis dire : la maman était déjà asthmatique, il y avait déjà une maladie chez le père, qui se reproduit chez les enfants. Et la santé a des conséquences sur la scolarité : la maman a des problèmes pour parler, et les enfants s'expriment mal aussi. On a l'impression d'une sorte d'atavisme, d'origine purement socio-économique: des problèmes qui se perpétuent de génération en génération. Certains parlent du quart-monde qui se reproduit, et on peut se demander si les conditions sociales, l'environnement économique ne finissent pas par créer une stratification : comme, au Moyen âge, le bourreau qui ne pouvait marier sa fille qu'à un autre bourreau...

C'est inquiétant, et cela pose des questions sur le sens du travail social. On pense qu'en donnant de meilleures

conditions de vie, on va permettre une certaine mobilité sociale. Le but n'est pas seulement de loger quelqu'un qui était dans un taudis, on espère produire une plus-value sociale. Mais si la société organise un environnement où, de toute manière, les choses sont déjà tracées, alors à quoi est-ce qu'on joue? On s'inscrit dans quoi, dans une mécanique reproductive? On voit que certaines choses sont encore possibles (par exemple, nous avons une famille de huit orphelins dont plusieurs sont universitaires), mais cela arrive de moins en moins souvent. La plupart des enfants ne vont pas plus loin que le secondaire inférieur, le technique ou le professionnel, et certains sont dans l'enseignement spécial. Ceux qui font des études supérieures sont de la génération qui est arrivée avant moi, il y a dix ans.

Pour se faire une idée de l'évolution du quartier, un interlocuteur s'imposait : Jacques Van der Biest, curé de la paroisse des Minimes, qui y vit depuis les années 50. Qui, mieux que lui, pouvait dresser un tableau du quartier «vu de l'intérieur»? Avec cette ironie frondeuse qui est tellement liée à l'image des Marolles.

Sur le plan statistique, l'amélioration du logement dans le quartier est très nette; il n'y a aucune comparaison avec la situation que j'ai connue en 1950. A ce moment-là, tout le monde vivait dans deux pièces — une grande en façade, et une petite à l'arrière, avec l'escalier sur le côté —, ce qu'on appelait un «quartier». C'était ce qu'on trouvait à louer, le logement marollien type. Ça vous laissait à peu près 40 m², que vous soyez célibataire ou que vous ayez dix enfants. On s'adaptait à la situation : les parents dormaient dans la chambre à l'arrière, et pour les enfants on mettait des matelas sur le sol dans la pièce de devant.

Outre la question de la densité de population, il y avait celle de la dégradation des lieux : même si vous étiez à l'étroit, vous pouviez dormir dans un «quartier» bien aéré et ensoleillé, mais vous pouviez aussi avoir un toit défectueux, une cheminée bouchée, un trou à rats dans une cave humide. Le bonhomme se faisait soigner à Saint-Pierre pour des rhumatismes, et jamais le médecin ne s'inquiétait de savoir où il logeait! Il passait deux mois à l'hôpital, retournait dans son trou pendant cinq-six mois, puis revenait à l'hôpital. Jusqu'au jour où une assistante sociale s'est inquiétée de savoir où logeait ce type qu'on appelait «Gendarme», et est revenue en disant «Monsieur, il faut aller habiter ailleurs». Et le type n'est plus jamais revenu à l'hôpital!

C'était déjà le vice d'une certaine rationalité qui procède toujours par analyse, par soins spécifiques (d'ailleurs la Sécurité Sociale est organisée sur cette base). On regardait les choses individuellement, après que l'accident s'était produit, et en considérant cet accident dans ce qu'il avait de particulier. Le reste, on l'ignorait royalement. Je m'empresse de dire que Saint-Pierre a complètement changé aujourd'hui : je parle d'il y a 40 ans, le soi-disant bon vieux temps...

Mais aujourd'hui encore, et pas seulement en médecine, les choses restent très compartimentées. Pas question d'envisager une action globale. On n'a pas une vue globale de l'homme. La santé physique dépend de la santé mentale, et la santé en général dépend de tout un environnement. C'est la même chose pour l'habitat, qui ne se réduit pas à la question du logement, c'est-à-dire de la protection contre les intempéries.⁴ L'habitat, c'est comme l'habit : chacun doit pouvoir trouver un lieu

4. De fait, le Nouveau Petit Robert définit l'habitat comme le «mode d'organisation et de peuplement par l'homme du milieu où il vit».

qui soit à sa mesure, qui lui convienne, dans lequel il soit «op z'n gemak», à son aise, quoi. Qui corresponde à ce qu'il aime.

Du logement à l'habitat

La notion de logement devrait évoluer vers celle d'habitat. On arrive peu à peu à intéresser les Autorités non seulement à construire des maisons mais aussi à aménager les rues. Il ne faut pas oublier que la rue c'est le salon du pauvre, le lieu où les gens se rencontrent. Le bourgeois, l'intellectuel acceptent de se rencontrer dans le cadre de réunions formelles : par exemple, on est convoqué à la réunion des parents qui a lieu à tel endroit, tel jour, telle heure. Mais les gens du quartier sont là, à hésiter : «Nom de Dios, qu'est-ce que c'est que ça...». Puis ils arrivent à cette réunion, il faut s'asseoir à une table, il y a quelqu'un qui baratine. Ce n'est pas du tout une forme de convivialité populaire, ça. Dans les milieux populaires, on se rencontre au café; tout le monde parle en même temps. On se rencontre surtout dans la rue, sur la place. L'utilisation du temps et de l'espace est complètement différente dans les milieux populaires. Notamment, il est déterminant d'avoir des rues agréables. Or cette notion-là reste étrangère à la plupart des urbanistes et des hommes politiques.

Par exemple, dans ce quartier, la Ville est incapable d'assurer le nettoyage des rues. Quand le Bourgmestre de Donnée a été élu, il nous a promis de nettoyer la place du Jeu de Balle. Point à la ligne. Et c'est très bien, parce que tous ces brocanteurs et échoppiers, aussi indisciplinés les uns que les autres, abandonnent un tas de choses sur place. Aujourd'hui, si vous allez là, on peut manger par terre. Mais vous faites deux mètres, et vous pataugez dans toutes sortes de crasses. Le quartier est sale, alors que si vous rendez visite à un Marollien, il fait en général très propre, en tout cas beaucoup plus qu'en rue. Mais les gens ne disposent pas de lieux pour stocker les détritiques en attendant qu'on vienne les ramasser. Donc ils vont déposer les sacs-poubelles devant la baraque du voisin, les chats et les chiens viennent les déchirer, etc.

J'ai pris l'exemple le plus basique pour moi, celui de la propreté : on demande aux enfants d'être propres, et la ville donne l'image de la saleté — et même, à certains endroits, d'une saleté repoussante. J'ai été à la Ville de Bruxelles avec un projet d'emploi des jeunes. Parce qu'il y a ici pas mal de jeunes qui «tiennent les murs» : vous les voyez là, debout, toute la journée, en train de bavarder — ce qui est une bonne activité, à la limite. Mais ça ne doit pas durer toute une vie, parce que leur univers, leurs rapports sociaux, sont très étroits. Je vais donc voir X à l'Hôtel de Ville, qui me dit que ça doit pouvoir se faire. Huit jours après, je lui téléphone, et il me dit : «Ça ne

va pas du tout, les syndicats refusent net : c'est arracher le pain de la bouche des nettoyeurs». Mais ils ne viennent pas, les nettoyeurs!... C'est précisément là qu'est le problème! «Oui, mais ils devraient venir. Moi j'ai des postes de balayeurs de rues qui couvrent l'entièreté du pentagone. Ils devraient tous être là, malheureusement un tiers seulement sont opérationnels.» Et le projet est tombé à l'eau.

Quelle est la part du logement social dans le quartier?

La moitié des logements — des logements convenables. Parce qu'il existe toujours des trous à rats, par exemple les maisons abandonnées qui sont remplies de monde : les divers SDF et surtout, aujourd'hui, les sans-papiers. Les Soeurs de la rue Haute distribuent un petit déjeuner à qui se présente : tous les jours, il y a là une centaine de Kosovars. A un seul endroit!... Ces types arrivent à Bruxelles dans le double plafond des wagons, ils sont «gentiment» accueillis par la Belgique, à l'Office des Etrangers, où on leur dit «Le Petit Château est plein». Ils

se retrouvent à la rue, au quartier Nord, endroit particulièrement sympa pour accueillir un malheureux. Et ils finissent par arriver chez nous, ce qui est normal puisque notre quartier a toujours eu cette caractéristique d'abriter les clochards. C'est-à-dire ceux qui, au moment où sonnait la cloche, devaient se retirer hors des remparts intérieurs, qui protégeaient les riches contre les pauvres.⁵ Le site du quartier était agréable : imaginez une colline qui descend doucement vers la Senne. A hauteur de la rue des Tanneurs, de la rue Terre-Neuve, vous aviez des marais (c'est de là que vient le nom Terre-Neuve : des marais assainis), donc du paludisme. On ne pouvait pas habiter là en bas. Par contre, comme les moustiques ne montent pas au-delà de 20 m, on était à l'abri au niveau de la rue Haute, par exemple. Ici, on était très bien, on avait des petites fontaines, des sources (j'en avais encore une dans ma cave il y a 40 ans, qui s'est tarie progressivement). C'était un habitat bien exposé au sud-ouest, il y avait des vignes, des potagers, des pâturages, des prés où on mettait le linge à sécher.

5. Quelques vestiges de cette première enceinte sont encore visibles, notamment la tour qui subsiste au boulevard de l'Empereur.

L'habitat dans les Marolles, d'hier à aujourd'hui

C'est au XVII^e siècle que ce quartier de Bruxelles reçut le nom de Marolles, du nom d'une congrégation qui s'y installa — les Soeurs de Marie, dites Maricolles ou Marolles. Mais le quartier existait depuis longtemps, s'étendant déjà sur les 52 hectares qui vont de la place de la Chapelle à la porte de Hal. Avant le XVe siècle, il comprenait des prairies et des potagers, des couvents et quelques maisons. Les Marolles se divisaient alors en deux parties : le Bovendael (au-dessus de la vallée, littéralement) et le Galgenberg (le mont des potences... où s'établira bien plus tard le Palais de Justice!). La rue Haute, axe principal du quartier, repose sur une ancienne voie romaine le long de laquelle s'édifièrent, au début du XVI^e siècle, les premières maisons en brique. En l'absence de classe moyenne (artisans et petits bourgeois), le clivage social était alors très marqué dans les Marolles : à côté des hôtels de familles nobles ou bourgeoises, vivait une population très pauvre d'ouvriers temporaires, ferrailleurs, chiffonniers, marchands ambulants, mendiants, servantes, mauvais garçons et prostituées.

«Ce fut toujours le quartier des marginaux et des plus démunis (...). Au cours des siècles suivants, tous les terrains et jardins furent grignotés par des constructions qui devinrent si denses que les maisons en front de rue furent percées de porches donnant accès à un nombre impressionnant d'impasses et de cours d'un urbanisme plus qu'anarchique. En 1755, la Marolle abritait près de 11.000 habitants malgré l'épidémie de peste qui en avait décimé 4.000 (aujourd'hui ils sont 10.000). Dans des maisons à trois étages, on comptait parfois plus de 50 habitants groupés dans quelques pièces. (...) La police se tenait à l'écart de ce dédale d'impasses, car il y avait de la part des habitants un rejet de toute autorité. A l'époque de la conscription, le service durait trois ans et beaucoup de déserteurs trouvèrent un refuge sûr dans les Marolles; tout fugitif était bien accueilli d'où qu'il vienne, il s'intégrait dans une population démunie qui, n'ayant rien à perdre, donnait spontanément son aide.»

Le quartier vit ainsi arriver successivement des ouvriers wallons qui cherchaient du travail à Bruxelles (et dont l'apport linguistique transforma le flamand bruxellois en cet idiome bien particulier : le marollien); des Juifs d'Europe centrale au début du siècle, d'Allemagne et d'Autriche dans les années 30; des Italiens après la guerre; des Espagnols lors de l'ouverture des frontières par Franco; puis des Grecs, des Turcs et enfin des Maghrébins, ces derniers formant la vague la plus nombreuse. Actuellement, la moitié des Marolliens sont d'origine étrangère.

La citation et toutes les informations contenues dans cet encadré sont empruntées à l'article de Clara VANDERBEKE : «Du nouveau aux Marolles», Brabant Tourisme, 1994, n° 3, pp. 9-13.

Pour en revenir à aujourd'hui, l'habitat s'est donc considérablement amélioré, statistiquement parlant. Mais si on se focalise sur l'expérience des gens, sur ce qu'ils vivent, il faut distinguer : l'amélioration est nette sur le plan physique, mais les choses se sont dégradées, ces dernières années, sur le plan mental. Il y a quelques jours, j'étais dans un bois, la nuit, avec les enfants du quartier qui se préparent à la communion solennelle. Il y avait de la boue. Les types étaient fous parce que, de leur vie, ils n'avaient jamais vu une forêt ni mis les pieds dans la boue ! Par contre, ils avaient vu la boue dans laquelle Rambo se vautre continuellement. Ça, ils connaissaient par la télé. En discutant, on s'aperçoit que, tout doucement, le virtuel devient le réel pour eux. Au catéchisme, un gosse me dit : « Hier, je descendais l'Orénoque ». Et où est l'Orénoque ? « Ça, je ne sais pas. » Qu'est-ce que c'est, l'Orénoque ? « Un grand fleuve charriant des arbres, l'eau est boueuse, etc. » Et tu sais que l'Orénoque est au moins à 20.000 km d'ici, hein ? « Ah ? Non. »

Cette sorte de confusion est dramatique. C'est celle que Platon dénonce dans le mythe de la caverne : ces esclaves enchaînés qui ne voient jamais que l'ombre de la réalité. Mes jeunes types en sont à ce stade-là. D'ailleurs, le réel leur est détestable : la boue est froide, il fait mauvais, on ne sait pas où on est. « J'espère que le vicaire (ils m'appellent le vicaire) sait où on est... » Moi je leur dis : « Non, je suis perdu, malheureusement, nous sommes foutus ». Enfin, ils n'y croyaient pas trop !... Ces types de 13-14 ans, comme tous les jeunes adolescents, ont absolument besoin d'émotions fortes, qu'ils ne trouvent plus que dans les discothèques et leurs alentours. Ils n'expérimentent presque plus rien, ils sont constamment vautrés devant des objets virtuels. Sur le plan de la santé mentale, ça me paraît extrêmement grave : ils ne savent plus ce que c'est d'avoir froid, d'avoir faim, de se battre pour avoir quelque chose. Tout est là, puisque tout est montré...

Une idée originale pour financer le logement social

«Le Soir» du 27 mai l'annonçait. Nous révélons la genèse du projet...

On nous dit que, pour le logement social, il n'y a plus d'argent ; c'est une décision du Parlement bruxellois. J'étais allé voir Gosuin, qui était au Logement à ce moment-là. Il m'avait dit : « Kameroed, giene cente ». Bon. Mais il faut quand même construire ou rénover. Et, en rêve, je me dis qu'il existe la déductibilité fiscale pour les dons qu'on fait à l'ULB ou à la Croix-Rouge. Pourquoi ne pas l'accorder aussi aux gens qui voudraient

mettre de l'argent dans une SICAV immobilière pour financer le logement ? L'idée est la suivante : tu donnes 1.000 balles, il y a immédiatement 130 balles, par exemple, qui partent pour la construction, et le reste est traité en SICAV, avec la déductibilité fiscale et l'absence de droits de succession. C'est quelque chose qui pourrait être très attractif !

Au réveil, je me souviens de ce rêve et je me dis qu'il y a là une idée à creuser. Je téléphone à Maystadt, qui me reçoit immédiatement. Il me dit : « Je suis entièrement d'accord. Mettez ça au point, mais il faut l'aval de la Fondation Roi Baudouin. » Je traverse le Parc, et je vais sonner chez le Roi. Il me reçoit, je lui explique en deux minutes, et il me dit que la Fondation peut être le garant moral de l'opération, pour éviter que les requins ne s'emparent de l'affaire. La Fondation est donc enthousiaste, puisqu'à Bruxelles il y a 30.000 demandes de logement social. Divisons par trois parce que les gens peuvent s'inscrire dans plusieurs sociétés de logement : ça fait au moins 10.000 familles qui vivent dans des trous à rats.

Et commence un calvaire incroyable. Les autorités, au niveau suprême, sont d'accord, mais le type qui a reçu l'idée est PSC et démocrate-chrétien, donc lorsqu'il soumet l'affaire aux sept banques principales, la Générale refuse : pas question. Un an se passe. Nouvel essai. Cette fois, c'est une autre banque qui refuse. Il faut dire que la négociation avec ces magnats se fait à coups de « je te renvoie l'ascenseur ». Or, Maystadt les tenait autant qu'il pouvait. Puisque cette fois il était demandeur, c'était leur tour... Heureusement pour nous, les Flamands ont réalisé cette idée. Ils ont lancé une SICAFI pour financer les senioreries.

En une journée, ils ont rentré 7 milliards et ils ont pu fermer les portes : ils avaient trop de pognon !

Les Flamands ayant réussi leur coup, je me suis dit que, puisqu'au niveau fédéral ça ne marchait pas, il fallait essayer le niveau régional. Je suis allé trouver Chabert, le financier de la Région, qui m'a orienté sur le Cabinet Tomas. Dans un premier temps, ils ont hésité, mais maintenant ils sont tout à fait gonflés. Et donc l'affaire va aboutir prochainement. Il aura fallu cinq ans. Pour une idée simple ! ■

*Propos recueillis par
Françoise Kinna
et Alain Cherbonnier*

Des contrats pour revitaliser les quartiers

Cohabitation/Intégration, contrat de sécurité, contrat de quartier, quartier d'initiative, rénovation et reconstruction urbaines, revitalisation des quartiers commerçants... Nombreux et variés sont les programmes mis en place aujourd'hui à Bruxelles, et il n'est pas toujours facile au profane de s'y retrouver. Ce dossier tente d'éclairer les dispositifs qui tournent autour de l'habitat, en se centrant plus particulièrement sur les contrats de quartier. Ceux-ci se situent dans le même esprit que les projets de Villes-Santé (voir le numéro spécial 1998 de Bruxelles Santé). Les contrats de quartier ont démarré en 1994; ils s'étendent sur une durée de quatre ans et se suivent par vagues (la troisième est prévue pour cette année). Les quartiers d'initiative leur sont complémentaires; plus souples, ils sont aussi de plus courte durée (deux ans). Mais, tout d'abord, quelle est l'origine de tels dispositifs?

Lors du colloque sur les quartiers en crise qui s'est tenu en octobre 1998 aux Halles Saint-Géry, Paul Vermeylen, ex-Directeur de Cabinet adjoint du Ministre-Président Charles Picqué, retraçait le contexte politique et socio-économique des programmes de développement urbain à Bruxelles :

Alors que la fédéralisation de l'Etat belge a conduit à la création de la Région de Bruxelles-Capitale et donc à une plus grande autonomie régionale, la région bruxelloise a été frappée d'un phénomène d'exode urbain de grande ampleur depuis les années 70. Or, le budget régional dépend en grande partie de l'impôt sur les personnes. A la perte d'habitants s'ajoute la paupérisation d'une partie de la population, réduisant encore plus la capacité d'action publique alors que la demande sociale grandit. Une enquête récente définit un noyau dur de logements à rénover, les ménages à plus faibles revenus habitant dans des logements de petite taille, d'un confort et d'un état technique déficients.

Dans la foulée de la crise immobilière qui débuta en 1986, la Région a adopté le PRD, Plan Régional de Développement, et a stimulé une série de mesures pour faire face à ces problèmes, comme l'affectation au logement de surfaces généralement destinées à d'autres fonctions ou la lutte contre les chancres urbains. Des programmes spécifiques ont été mis sur pied pour la revitalisation des quartiers. Les contrats de quartier, le programme Urban, les contrats de noyaux commerciaux et les quartiers d'initiative sont des programmes qui prennent en compte plusieurs dimensions de la revitalisation : logement, espace public, mesures sociales, mesures d'insertion socio-professionnelle et de développement économique.

Les contrats de quartier agissent sur le logement, l'espace public et la dynamique de développement social. Dix contrats de quartier en cours mobilisent quelque 2.000 millions de FB d'apport régional en plus de l'apport communal de 1.400 millions de FB. (...) Le programme «quartiers d'initiative», conçu suite aux émeutes de l'hiver 1997 (à Cureghem, NDLR), concentre ses actions sur l'aménagement de l'espace public, la création d'équipements de quartier et la cohésion sociale dont la remise à l'emploi (...). Aux 400 millions de FB d'apport régional, le fédéral a ajouté 175 millions de FB. D'autres programmes sectoriels sont également menés par la SDRB, la SLRB, les communes et les CPAS pour rénover des logements.¹

Ajoutons qu'avec les apports complémentaires attribués en 1998 et 1999, le montant total atteint 900 millions de francs, auxquels s'ajoute l'apport des Communes (au minimum 10%). Cette dernière information nous a été donnée par Patrick Crahay et Irène Riabicheff, du Service Rénovation urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale, que nous avons rencontrés pour avoir une idée d'ensemble des contrats de quartier et des quartiers d'initiative.

P. Crahay : La carte (voir p. 13) démontre qu'il y a une certaine cohérence dans l'action régionale. Nous couvrons un territoire qui correspond au croissant pauvre, c'est-

à-dire aux quartiers les plus défavorisés de la ville. On voit bien que ces opérations s'emboîtent les unes dans les autres : il y a une certaine logique territoriale. On voit aussi l'inscription de ces programmes dans le temps : les six premiers contrats, qui ont commencé en 1994, sont en voie d'achèvement; quatre autres, entamés en 1997, sont en cours de réalisation; et quatre autres encore devraient démarrer début juin. Sur les dix-neuf contrats de quartier définis par le PRD, quatorze sont donc en cours. On peut penser que les cinq derniers seront lancés par le prochain Gouvernement, l'année prochaine ou dans deux ans, en une ou deux étapes.

L'objectif du PRD était d'achever l'ensemble de ces opérations pour 2005; nous sommes donc dans les temps.

À côté du contrat de quartier, qui est le dispositif le plus structuré (puisqu'une ordonnance, avec ses arrêtés d'application, précise comment mener l'opération), il y a le quartier d'initiative. C'est un nouveau mode opératoire, basé sur des règles que nous nous sommes construites au fur et à mesure. Cela nous a permis d'innover sur l'un ou l'autre aspect, en particulier sur la participation des habitants dès le début du processus. Dans les contrats de quartier, la réglementation prévoit aussi d'associer les habitants, mais cela se fait plutôt au niveau du suivi : quand on les consulte, le programme est déjà élaboré, et la possibilité de le modifier sensiblement à ce stade est assez faible. L'avis de la Commission Locale de Développement Intégré (CLDI) et de la Commission de Concertation est également recueilli.

Mais nous avons voulu aller plus loin dans les quartiers d'initiative : les habitants et autres acteurs locaux sont impliqués dès le départ. Nous voulions aussi répondre rapidement à la demande, et je pense que nous y sommes parvenus. La programmation a été réalisée dans des délais relativement courts : en deux, trois mois, en partant de rien, nous avons pu faire approuver des programmes particulièrement précis grâce à l'apport des habitants et des associations qui connaissent bien le terrain. Ils ont pu nous rapporter les carences qu'ils constataient et auxquelles il importait de répondre rapidement.

Ceci dit, dans les contrats de quartier aussi, nous prenons pour interlocuteurs les acteurs locaux. C'est nécessaire parce que, à la Région, nous avons une distance un peu trop grande par rapport aux problématiques locales. Donc s'adresser au pouvoir communal, aux associations et aux habitants, c'est vraiment prendre le bon niveau. Cela nous permet de concevoir des programmes assez

fins, assez précis. Par exemple, à Schaerbeek, une cinquantaine d'interventions sont prévues, très ponctuelles et parfois microscopiques : placer un banc, une série de murs-pignons... Mais il y a aussi des actions plus importantes, de grosses restructurations de l'espace public.

L'objectif de rapidité est donc atteint en termes de programmation. En termes de réalisation, c'est plus difficile à évaluer. Sur certaines opérations, nous n'allons sans doute pas aussi vite que nous l'aurions souhaité. Mais il n'y a rien à faire : dès qu'une opération porte sur l'espace public, sur le bâti, c'est long à mener — à concrétiser, à rendre visible.

Dans les quartiers d'initiative, conformément à la décision du Gouvernement, nous avons mis l'accent sur le volet emploi. On nous avait demandé de créer, à travers les mesures prises, un nombre significatif d'emplois. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes adressés à la fois aux Communes et à un organisme régional, l'agence Bruxelles-Propreté, qui avait mené en 1993 un programme «cent emplois pour des jeunes». Nous avons voulu reconduire cette expérience, pour laquelle un certain montant a été réservé. Bruxelles-Propreté s'est occupé de recruter 100 jeunes issus des quartiers et de les former, afin de leur donner un premier travail. De leur côté, les Communes ont développé des projets créateurs d'emploi. Au total, on arrive à 183 emplois pour une période qui peut s'étaler sur deux ans, puisque le Gouvernement a par la suite accepté de prolonger une série de mesures : un an, c'était trop court, ne serait-ce que pour retrouver des droits sociaux si on est complètement exclu.

Il semble que les quartiers d'initiative soient une formule plus légère que les contrats de quartier. En quoi ?

P. Crahay : Dans les quartiers d'initiative, il n'y a pas de volet immobilier, qui est le plus lourd à mener et consomme le plus de crédits. Bien sûr, les quartiers d'initiative comprennent des opérations comme la création d'une infrastructure sportive couverte à Molenbeek, ou d'une maison de quartier à Anderlecht. Mais c'est ponctuel : l'accent est mis sur l'espace public. Il y a une volonté de rendre visibles les interventions : on prend des mesures pour montrer qu'il y a une réponse, pour dire aux gens du quartier qu'on s'occupe d'eux. Quand on intervient dans l'immobilier, il ne faut pas non plus oublier cet aspect des choses, on ne doit pas se contenter de créer un beau décor. Mais c'est un volet qui est davantage rencontré dans les contrats de quartier.

I. Riabicheff : Ce qui est aussi très important, c'est l'approche intégrée, c'est-à-dire le fait que tous les acteurs locaux — fonctionnaires, habitants, commerçants, associations — se mettent autour de la table pour voir comment ils vont améliorer les conditions de vie dans le quartier. Que ce soit au niveau du logement, de l'aménagement des espaces publics, ou d'autres problèmes sociaux qui concernent l'éducation des enfants, l'encadrement des jeunes, des personnes âgées, la santé, etc. C'est vrai que, pendant la durée du programme, on ne va pas réaliser des projets pour chaque thème pointé. Mais une dynamique va se créer entre les acteurs : cette impulsion est importante pour améliorer la vie dans un quartier.

Finalement, des tas de choses se font dans un quartier, mais souvent cela émane de politiques différentes, d'acteurs multiples, régionaux, fédéraux, communautaires. D'où une certaine confusion, une méconnaissance des divers moyens qui sont injectés dans le quartier. Nous essayons de créer une cohérence, des liens entre les différents dispositifs, pour atteindre une meilleure qualité.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le troisième volet, le volet social ?

P. Crahay : Dans les deux types de programme, il y a effectivement un volet social. Les contrats de quartier sont issus d'une ancienne réglementation en matière de rénovation d'îlots, qui portait essentiellement sur les aspects physiques, le logement social, etc. L'aménagement de l'espace public y avait une part relativement faible. Les contrats de quartier ajoutent un volet social, qui a pris de plus en plus d'importance : on l'observe au niveau des crédits qui lui sont réservés. Dans un premier temps, on visait l'accompagnement social des opérations immobilières (infrastructures à créer, relogement...). Puis on a pris en compte d'autres aspects, connexes à la problématique du logement — les aspects santé, par exemple. Ainsi, dans le quartier Anneessens-Fontainas, on a démarré une opération qui visait la santé en liaison avec le logement (saturnisme, intoxication par le monoxyde de carbone...).

Progressivement, on a élargi le volet social vers l'animation de quartier, l'encadrement des infrastructures sportives, mais aussi vers l'environnement (sensibilisation des habitants à la propreté des espaces publics, au recyclage, à l'abandon d'objets encombrants). Des personnes sont allées dans les écoles pour essayer, à travers les plus jeunes enfants, de recréer d'abord un sentiment d'appartenance au quartier : si l'environnement est plus propre, on a fait quelque chose pour son quartier.

La dimension culturelle a également été prise en compte : on a financé des actions qui visaient le petit patrimoine, en complément des initiatives régionales concernant le patrimoine important (monuments, bâtiments classés...). Dans des quartiers comme Anvers-Alhambra ou Anneessens-Fontainas, il existe une richesse architecturale qui n'est pas prise en compte par les dispositifs existants, mais sur laquelle il y a lieu d'attirer l'attention des habitants. Par exemple, des sgraffites qui ne méritent pas d'être placés sur une liste de sauvegarde mais qui sont des éléments de décor intéressants, des portes, des châssis, des bow-windows, de petits ensembles immobiliers... Ces opérations marchent bien, elles permettent de (re)trouver une identité de quartier, une image plus positive : ce ne sont pas que des quartiers délabrés. En remettant la façade en état, on pourrait faire réapparaître une série d'éléments. Et puis, on évitera peut-être de remplacer des châssis en chêne par du PVC !

I. Riabicheff : Si on veut faire un lien avec la santé, on peut dire qu'une caractéristique de ces quartiers c'est l'exiguïté des logements, souvent leur vétusté, parfois leur insalubrité (au niveau de la plomberie, p. ex.). En outre, la suroccupation des logements crée beaucoup de tensions dans les familles, avec des effets comme la dépression. D'autant plus qu'il y avait un manque d'espaces publics adaptés aux besoins de la population : des espaces collectifs couverts et ouverts. Les espaces verts sont souvent rares, ainsi que les lieux pour organiser des activités en plein air, les lieux de rencontre et de sociabilité. Cette rareté provoque des conflits entre les différentes catégories de population, des problèmes de voisinage. Puisqu'on va produire des infrastructures de plein air ou couvertes, le contrat de quartier permet aussi aux travailleurs sociaux de s'attacher à la convivialité, à la cohabitation entre les différentes catégories d'âge, de faire un travail pour positiver l'image du quartier.

Espaces public et privé et santé mentale

La qualité de l'espace public est un élément qui influence le climat de vie dans ces quartiers et qui influence la santé globale de la population. Les médecins qui travaillent dans les maisons médicales constatent une augmentation terrible de maladies psychosomatiques et de symptômes dépressifs dus au manque d'espace intérieur et extérieur, couplé aux problèmes socio-économiques. Or, dans ces quartiers où la démographie est galopante, les familles nombreuses ont souvent en même temps deux enfants

en âge préscolaire. Les enfants sont souvent confinés dans un espace trop exigu et même parfois malsain, étant donné l'insalubrité des logements, et ils n'ont pas la possibilité de s'ébattre au dehors et de respirer un air sain.

Les logements sociaux offrent des espaces trop minimes, l'isolation est mauvaise et les bruits se communiquent facilement d'un logement à l'autre. Les familles sont obligées de vivre dans un état de tension continue. Elles doivent sans cesse obliger les enfants à se tenir tranquilles et les empêcher de s'ébattre normalement, ce qui amène des tensions. Quand on veut sortir, on se retrouve dans un espace sale (crottes de chien). Avoir un espace public agréable et de la verdure est aussi nécessaire que de disposer d'un logement sain.

Extrait de La revitalisation des quartiers en crise, pp. 35-36.

Je pense que l'amélioration du cadre de vie et du logement peut avoir un impact sur la santé globale des gens. D'autant plus que dans ces quartiers, beaucoup de personnes sont au chômage ou aidées par le CPAS : on sait bien que tous ces problèmes socio-économiques peuvent avoir des répercussions sur la santé. Évidemment, améliorer l'intérieur des logements est beaucoup plus difficile. Les gens n'ont pas forcément les moyens de rénover leur logement, même en bénéficiant de primes. En cas d'intervention publique, il faut que les immeubles soient vides pour qu'on puisse les rénover; il faut donc déménager les familles.

Peut-on tracer un premier bilan des contrats de quartier ?

P. Crahay : D'abord, une étude est disponible; elle ne porte pas seulement sur le volet physique des programmes. On peut citer le nombre de logements, le nombre de m² de voirie, de parcs ou d'espaces qui ont été refaits. Sur ce plan, les objectifs sont, pour l'essentiel, atteints. Par contre, on est sans doute en-deçà des objectifs fixés quant à la participation du secteur privé à nos programmes. Cette participation était voulue en raison du niveau des montants nécessaires pour que la situation se redresse, pour qu'il y ait vraiment un effet de visibilité important. Par exemple, dans le quartier Anvers-Alhambra, on perçoit vraiment le redressement qui s'est opéré, mais pour cela il a fallu mettre des moyens considérables sur un territoire restreint. Là où la situation n'était pas trop dégradée, l'action publique a eu des effets d'entraînement très positifs. Mais la réponse du secteur privé n'a pas été à la hauteur de nos attentes dans les quartiers les plus déshérités. Il faut dire que

la coopération public-privé n'est pas vraiment dans les moeurs en Belgique.

Sur le volet social, c'était une sorte de première. La Région n'avait pas l'habitude de mener ce type de programmes. Les Communes connaissaient bien les programmes Cohabitation/Intégration, etc., mais pas le secteur Urbanisme/Rénovation. Donc le démarrage a été lent. Mais je pense qu'on a maintenant atteint un rythme de croisière, les moyens en personnel ont été renforcés, nous pouvons aider les Communes à concevoir un programme, à le mettre en oeuvre et à le suivre. La DRISU (Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines) a aussi joué un rôle d'aide à la conception. Dans les prochains programmes, on trouvera certainement des actions très bien structurées.

Les contrats de quartier sont de bons outils, mais assez complexes à manier. Il fallait donc le temps que tous les partenaires assimilent la matière, qu'une confiance s'établisse entre eux. À l'avenir, on devrait conserver cette approche intégrée, et peut-être envisager de fusionner quartier d'initiative et contrat de quartier, en vue d'une économie de moyens et aussi d'une plus grande souplesse dans le choix des outils et des opérations. Nous continuerons à veiller à la cohérence de l'ensemble, mais il est important que la contrainte d'en haut ne soit pas trop grande. Que l'on puisse décider à la base de mettre l'accent sur tel ou tel aspect. Par exemple, à Saint-Josse, si on doit observer tous les aspects d'un contrat de quartier, ça s'applique mal : le problème est moins dans la quantité de logement que dans la forte densité du bâti et le manque d'équipement. Et on n'arrive pas à répondre précisément à cette demande parce que la réglementation nous coince un peu. Il faut donc assouplir sans changer d'outil, parce qu'alors ce serait repartir à zéro.

I. Riabicheff : Ce qui est enrichissant dans les quartiers d'initiative, c'est que les nombreuses réunions de coordination avec les Communes concernées permettent de montrer que les actions sur les quartiers qui, prises séparément, apparaissent limitées, s'inscrivent aussi dans un programme d'ensemble. Quand on réunit tous les morceaux du puzzle, on se dit que, petit à petit, on progresse quand même pour améliorer les conditions de vie dans toute une partie de la ville.

Pour poursuivre dans l'évaluation, on relèvera plusieurs limites ou obstacles. Ainsi, Vincent Carton, qui s'occupe notamment de la mise en oeuvre du contrat de quartier «Rempart des Moines», met l'accent sur le facteur temps et sur la nécessité paradoxale d'agir à la fois rapidement et en profondeur :

L'opération contrat de quartier est courte; 4 ans, c'est en effet peu dans la vie d'un quartier. Dès les premiers mois, le contrat de quartier devrait tout d'abord s'attacher à améliorer l'image du quartier : propreté, entretien, enlèvement des objets dégradés et agressifs... Certaines actions doivent donc se concrétiser dans les deux premières années du contrat de quartier même si les procédures administratives sont longues. Il est en effet important de donner aux habitants des signaux très rapidement. Les acteurs économiques ont également besoin de recevoir très tôt un signal, pour que le tissu économique du quartier subsiste et que les commerçants et entrepreneurs n'aient pas envie de partir par désespoir que les choses ne changent. Toutefois, l'action sur l'espace public doit se faire en profondeur pour augmenter l'attractivité du quartier et attirer les investisseurs privés. Même s'ils ne peuvent recevoir un subside, beaucoup de propriétaires sont prêts à faire des investissements, mais ils doivent aussi recevoir un signal clair de la part des autorités pour oser investir.²

Un obstacle non négligeable à la rénovation est d'ordre social : une bonne part des locataires des immeubles à rénover ne sont justement pas capables de supporter des loyers qui prennent en compte le coût de la rénovation... Cet obstacle, repéré par les experts, est surtout pointé par des acteurs de terrain comme le curé de la paroisse des Minimes, Jacques Van der Biest (quartier des Marolles) :

L'idée des contrats de quartier est excellente : dans le pentagone et la première couronne, la rénovation d'un certain nombre de lieux est indispensable; il faut donc trouver un moyen légal et de l'argent pour le faire. Mais si tu veux reloger un type, et qu'il ne veut pas entendre parler parce qu'il va payer plus cher... C'est ce qu'il se dit : il sait qu'au supermarché, il peut avoir de l'eau Duchnoque pour 15 balles, mais que s'il veut de la San Pellegrino, il va payer 30 balles. Or, il n'a que quinze balles. Il est convaincu qu'on va le posséder, sinon avec le loyer, du moins avec des frais locatifs nouveaux. Je prends un exemple authentique : le Foyer Bruxellois. Je ne leur jette pas la pierre, parce qu'ils acceptent vraiment les plus malheureux.

Mais il fut un temps où ils disaient : «Mon ami, tu as un loyer de mille balles.» Ah, fantastique! Je suis preneur. «Attention, parce que tu as un supplément de mille balles pour le bulex.» Ah oui. Bon, enfin ça fait deux mille balles, c'est supportable. «Mais fais attention, parce qu'il y a aussi l'extracteur. Mille balles. Et puis il y a le WC : mille balles. Et puis le revêtement... Et puis les rideaux...»

Et, pour finir, on obtient un loyer qui est, bien sûr, en-dessous de l'offre privée, mais qui est quand même trop cher pour le type. Si tu reçois 20.000 francs par mois, tu

peux payer au maximum 7.000 balles de loyer et de frais locatifs. Ou alors, crac, c'est ceinture : tu abandonnes l'espoir de bouffer.

Ce constat mène M. Van der Biest à une réflexion plus fondamentale quant à la participation des premiers concernés aux programmes de développement urbain et à l'inévitable «discordance des temps» entre le rythme des quartiers et la durée des mandats politiques :

Moi je ne crois pas du tout à un truc parachuté. Je crois à un changement de mentalité des gens vis-à-vis de leur habitat. Comme il y a eu dans la Marolle : quand on a voulu nous foutre dehors, on a dit «on reste». Et puis on a demandé la rénovation nous-mêmes. Donc il y a toute une évolution. Mais c'est très lent, évidemment! Le rendement est faible pour les élections, parce qu'on ne voit rien : en quatre ans, vous ne savez rien faire dans un cadre d'urbanisme populaire. On voit quelque chose au bout de quinze, vingt ans. Dix ans si tout va bien. Donc ça n'intéresse aucun homme politique. Le problème des contrats de quartier, c'est que le volet social est le parent pauvre. Vous habitez quelque part. Ça vous plaît ou non, mais vous pouvez déménager parce que vous avez des revenus, même s'ils sont modestes. Mais le pauvre, lui, il n'a pas le choix : il est assigné à résidence! Il a deux pièces humides, mais il paie 10.000 balles par mois. Avec ça, il s'en tire. Il peut construire sa petite maison, sur le port, à Tanger. Il peut payer l'école des enfants. Son budget est équilibré. Mais on lui offre un appartement obligatoirement de 170 m² parce qu'il a quinze enfants, et ça il ne sait pas le payer.

Dès le départ, je me suis dit que ça ne marcherait pas, parce que ça ne part pas d'une demande de la population locale. Le type concret, le Roumain qui dort dans la cave du 136 ne veut surtout pas de changement, parce qu'alors il apparaîtrait en plein jour, et Van den Bossche est là pour lui dire : «Retourne chez toi. Ne viens pas nous arracher le pain de notre bouche.» Alors le type se dit qu'il est mieux dans sa cave. Donc, pour moi, ce n'est pas bon. Je ne veux pas dire que tout est traitable par la participation démocratique. A un moment donné, il faut une autorité qui dise : «C'est comme ça, content ou pas content.» Devant les problèmes extrêmement complexes de la société, on doit faire appel à des techniciens et puis choisir une solution... Mais je crois qu'avec le logement, on atteint votre pelure. Je vous prends votre pull et je vous dis : «Monsieur, vous allez désormais porter une chemise en nylon.» (Ou en soie, peu importe.) Ça, ce n'est bon ni sur le plan commercial, ni sur le plan social, ni sur le plan culturel.

Par contre, les quartiers d'initiative ont tenu compte de ces erreurs : il y a un groupe-pilote dans lequel se

trouvent des habitants. Et je peux vous garantir que ce qui nous a sauvés, ici dans le quartier, c'est l'existence de la Commission des Marolles. Tous les deux ou trois mois, on réunissait les décideurs et les victimes des décisions, l'administration et les associations, les commerçants et les habitants. Ils discutaient d'une manière constructive de ce qui se passait dans le quartier. Ce n'étaient pas du tout des réunions électoralistes, c'étaient des séances de travail. Par exemple : qu'est-ce qu'on va faire de la gare de la Chapelle? «Moi, dit le Bon Repos, je veux du parking pour mes clients.» X réplique : «Moi, je veux un lieu culturel», etc. Cette Commission n'avait aucun statut officiel, ce n'était pas un lieu de décision : on était là pour discuter des 52 hectares du quartier. Ça, c'est la clé de la réussite. Ça a fonctionné pendant un certain temps, malheureusement les hommes politiques n'en ont pas voulu — à commencer par Demaret, qui a transformé cette Commission en lieu électoral en faisant des réunions de 200 personnes...

La participation des habitants est évidemment un facteur clé... et l'un des plus difficiles à faire jouer, ne serait-ce qu'en raison de l'hétérogénéité de la population des quartiers. Mme Stockman, membre d'une CLDI à Bruxelles-Ville, relève que certaines actions peuvent même aboutir à augmenter les tensions entre différentes catégories d'habitants :

Marie-Thérèse Stockman : Les autorités communales ne prennent plus assez en considération la situation des personnes âgées et isolées. Dans un quartier, on a créé trois plaines de jeux; ces espaces sont envahis par des jeunes qui ne sont pas nécessairement du quartier et cela crée des problèmes avec les personnes plus âgées. (...) Mais on ne repeuplera pas Bruxelles en faisant fuir les gens qui y habitent déjà. Il faut organiser l'information, demander l'avis des habitants et en tenir compte. Pour les jeunes aussi, il faut leur demander ce qu'ils veulent (...) si on veut vraiment aider les jeunes de ce milieu, il faut leur donner les moyens de se prendre en main.³

On retrouve donc, une fois de plus, l'idée d'une «nouvelle culture politique», qui conjuguera démocraties représentative et participative. Laissons le mot de la fin à un élu local, M. Clerfayt, Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement à Schaerbeek :

Bernard Clerfayt : Pour nouer ce dialogue et rétablir cette confiance, il est essentiel que chacune des parties puisse accepter d'écouter l'autre, puisse considérer l'autre comme un interlocuteur. Le pouvoir communal doit donc apprendre à écouter les habitants. Le dialogue à nouer avec les habitants relève aussi d'un processus qui se déroule par sauts et crises successives. Il n'y a pas de recette toute faite. Consacrer beaucoup de temps et

d'énergie à rencontrer et à parler avec les habitants est une contrainte inévitable pour l'homme politique. Il est important de pouvoir leur dire : j'entends ce que vous dites, même si je ne peux pas répondre à tout.³■

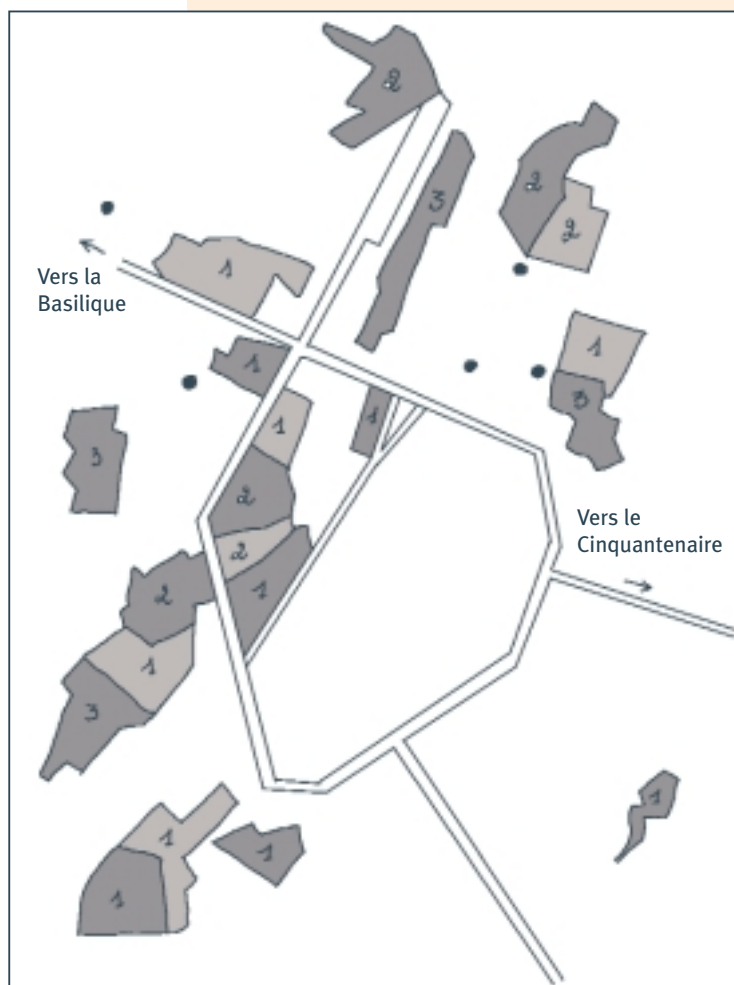
1. Extrait de : *La revitalisation des quartiers en crise. Laboratoire pour les politiques régionales, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Service Rénovation Urbaine (actes du colloque), pp. 7-8.*

SDRB = Société de Développement Régional de Bruxelles.

SLRB = Société de Logement Régional de Bruxelles.

2. *La revitalisation des quartiers en crise*, p. 34.

3. *La revitalisation des quartiers en crise*, p. 23.



● Contrat de quartier indiqué au PRD

1 Contrat de quartier 1994-1998

2 Contrat de quartier 1997-2001

3 Contrat de quartier 1999-2003

1 Quartier d'initiative 1998-1999

2 Quartier d'initiative 1999-2000

Lutte contre la pauvreté Méthode éprouvée - Nouvelle étape

Tel est le titre du rapport d'activités 1998 de la Cellule Pauvreté du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

De quelle méthode s'agit-il ?

Face à la persistance de la pauvreté, le Gouvernement fédéral a voulu entendre les acteurs de la lutte contre la pauvreté, estimant qu'ils étaient susceptibles d'apporter une contribution originale, qui ouvrirait des voies nouvelles. En 1992, il a confié la rédaction d'un *Rapport Général sur la Pauvreté* à l'Union des Villes et Communes, section CPAS, et aux associations représentatives du Quart-Monde. La contribution des personnes pauvres, via leurs associations, ne s'est pas limitée à une série de témoignages; elles ont apporté aussi leur analyse de la situation. Le Gouvernement a reconnu le bien-fondé de cette méthode: le croisement des savoirs de différents acteurs. En 1995, après avoir reçu le rapport, le Gouvernement a chargé la cellule pauvreté du Centre d'apporter un appui logistique aux associations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment. Garantir leur participation effective suppose en effet un investissement particulier.

Concrètement, le dialogue sur les questions soulevées dans le *Rapport Général sur la Pauvreté* s'est approfondi et élargi à d'autres acteurs, par exemple dans le domaine de la famille et du placement des enfants, de la santé et de l'évaluation des mesures relatives à l'extension du statut préférentiel et à la généralisation de l'accès au système d'assurance, de l'enseignement et de la formation des enseignants à la connaissance de la grande pauvreté,...

De quelle étape nouvelle s'agit-il ?

Ce partenariat, qui était inscrit dans l'accord gouvernemental de 1995, aura très bientôt un caractère structurel.

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, signé en mai 1998 et approuvé par tous les parlements (à Bruxelles, ce sera chose faite au cours du mois de mai) prolonge et renforce la démarche du Rapport Général sur la Pauvreté: il crée une structure - le Service de lutte contre la Pauvreté, la



Photo © Jean-Louis Saïz

Précarité et l'Exclusion sociale - dont la survie n'est pas liée à une législature, dont le bon fonctionnement ne dépend pas de la conjoncture.

Ce service, qui remplacera la cellule pauvreté au sein du Centre, remettra tous les deux ans un rapport à la Conférence Interministérielle pour l'Intégration sociale, qui le transmettra aux Gouvernements - qui le remettront à leur Parlement, au Conseil National du Travail, au Conseil central de l'Economie et aux instances correspondantes dans les Communautés et les Régions. Toutes ces instances politiques, économiques et sociales débattront du contenu du rapport.

Les autorités publiques disposeront alors d'un outil supplémentaire pour entendre les questions que pose la persistance de la pauvreté dans un pays riche comme la Belgique et pour décider en meilleure connaissance de cause des moyens de lutter contre cette pauvreté. L'outil ne garantit cependant pas le résultat: sa qualité jouera un rôle prépondérant mais l'usage approprié ou non qui en sera fait par les responsables politiques déterminera son intérêt. ■

Cellule Pauvreté/CECLR
Rue de la Loi, 155
1040 Bruxelles
Tél.: 02/233.06.11

Proximité Santé, votre partenaire à domicile

1998 : 400 personnes visitées au travers de 2000 rencontres !

Créée à l'initiative de la F.I.A.S. asbl, Fédération des Initiatives et Actions Sociales, PROXIMITE SANTE entend apporter sa complémentarité aux services d'aides et de soins à domicile bruxellois.

Créée en mars 1997, elle n'a vraiment été opérationnelle qu'un an plus tard. Elle offre un service de livraison à domicile de petit matériel para-médical dans les 19 communes de la région bruxelloise. En réalité, derrière cette définition volontairement simpliste, se cache toute une organisation tournée vers le social, la santé et le rapprochement intergénérationnel.

L'asbl s'insère dans une logique de (ré)insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, elle ouvre des postes de travail réservés à un public particulièrement défavorisé ou difficile à placer (...). Pour ce faire, PROXISANTE passe des conventions avec des services publics locaux (CPAS...) et des organismes de formation par le travail (AFT...)

Elle entend développer ces notions de partenariat en s'inscrivant plus en avant dans le parcours d'insertion tel que défini par les pouvoirs publics. Ce développement devrait se traduire par des synergies entre l'asbl et d'autres entreprises d'économie sociale (au sens large) partageant cette même ambition.

En apportant à domicile des produits qui, sans être de première nécessité, restent néanmoins de première utilisation, PROXISANTE entend apporter sa contribution dans les efforts entrepris par chacun pour favoriser le maintien à domicile des personnes.

La situation familiale, le tissu urbain, la mobilité professionnelle... sont autant de facteurs qui conditionnent certaines décisions parfois difficiles et souvent mal comprises. Le maintien à domicile de personnes ne nécessitant pas une hospitalisation peut ainsi être mis à défaut par des détails de la vie quotidienne. Parmi ces «détails», l'accès à certains produits dont la dépendance nous échappe sauf si nous sommes directement concernés par la question...

En ouvrant les portes à un système de livraison à domicile fiable et performant, PROXISANTE affiche ainsi, avec d'autres opérateurs de terrain, sa détermination de pallier une carence existante.

Pratiquement, et dans un premier temps, nous nous proposons de livrer une gamme complète de matériel d'incontinence pour adulte. Nos produits étant conseillés

par des spécialistes d'aide et de soins à domicile, ils sont synonymes de prix et de qualité.

Une concertation étroite entre des services d'aide et de soins à domicile éprouvés garantit la qualité de la prestation qui se traduira par une présence humaine auprès de personnes trop souvent esseulées. Un sourire, une parole et la livraison se transforme en visite de courtoisie et devient une rencontre hebdomadaire que l'on se surprend à attendre.

La personne visitée est approvisionnée à l'adresse de son choix. Elle reçoit une facture qu'elle acquitte par banque. Pas de manipulation directe d'argent donc, ce qui laisse le champ libre à toute personne concernée de veiller au bon règlement de la marchandise reçue (par exemple les enfants, les systèmes sociaux...)

Le service est ouvert à tous. Un coup de téléphone, un fax, bref une simple demande et notre équipe assurera la promesse de livraison dans les 19 communes, divisées en 4 zones distinctes pour la circonstance. A chaque zone son jour de livraison: le mardi pour «Forest», le mercredi pour «Woluwé», le jeudi pour «Koekelberg» et le vendredi pour «Ixelles». A notre petite camionnette de faire le reste...

Pour éviter les «pannes», chacun peut même se permettre une réserve puisque tout paquet retourné fermé dans son emballage d'origine est intégralement remboursé !

Et demain ? Nos ambitions sont doubles !

D'abord permettre l'émergence de structures analogues dans d'autres aires géographiques que celle dictée par les 19 communes de Bruxelles.

Ensuite ? Explorer ensemble les possibilités liées à d'autres biens qui favoriseraient le confort du patient et l'aideraient, lui et sa famille, à assurer son maintien à domicile, le tout fondu dans le ciment de PROXISANTE qu'est l'insertion socioprofessionnelle, tout en assurant cette présence qui fera toujours la différence ...

PROXISANTE l'insertion par la solidarité, parce que la santé passe par le bien-être... 1999 :... ! ■

Pour infos : PROXIMITE SANTE asbl
Rue Malibran, 39
1050 Bruxelles
Tél.: 02/648.58.20
Fax: 02/644.51.33

Le surendettement en Région de Bruxelles-Capitale : des chiffres préoccupants

Le cinquième Rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale¹ est paru en décembre 1998 et porte sur des éléments statistiques de 1997. Comme ses prédécesseurs, il se base sur les rapports d'activités des Centres publics d'aide sociale bruxellois et présente quatre facteurs dont l'absence peut mener à l'exclusion: le revenu, l'emploi, le logement et la santé. Nous avons choisi de vous présenter l'analyse de Nancy Toussaint, du Centre Coopératif de la consommation sur le surendettement.

En septembre 1997, le Centre Coopératif de la consommation et son homologue flamand le Cooperatieve Verbruikersbeweging ont mené - à la demande du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale - une étude sur la question du surendettement à Bruxelles. Divers indicateurs ont été analysés afin de cartographier le problème. La collecte n'a pas toujours été facile. Certaines banques de données ne sont pas accessibles, de nombreux chiffres ne sont pas ventilés par régions... Les résultats fournissent néanmoins matière à réflexion. Et certainement en ce qui concerne les mesures susceptibles d'être prises pour combattre le surendettement.

Dettes bancaires

Les difficultés de paiement dans le cadre des conventions de crédit à la consommation représentent une part importante du problème de l'endettement des consommateurs. La cartographie de l'importance de l'endettement sur la base de chiffres régionaux se heurte fréquemment à des difficultés, car rares sont les

institutions de crédit disposées à fournir des données à ce sujet.

D'autres sources nous apprennent davantage sur les problèmes de remboursement des crédits: les dossiers litigieux pendants auprès des juges de paix et les notifications des cessions de salaire au Greffe du tribunal de première instance constituent des indicateurs pertinents du crédit à la consommation. Le tableau ci-après nous donne l'évolution des cessions de salaire* inscrites au Greffe des saisies.

Evolution du nombre de notifications de cessions de salaire (Arrondissement judiciaire de Bruxelles-Vilvoorde)

Année	Nbre de cessions de salaire
1993	49.757
1994	52.678
1995	55.325
1996	63.138

* Une cession de salaire est une convention par laquelle un emprunteur marque son accord pour céder son salaire au prêteur en tant que garantie de remboursement de la somme prêtée. Pratiquement tous les contrats de crédit sont associés à une cession de salaire.

L'enregistrement des données ne faisant plus de différence, depuis le 1er janvier 1997, entre les avis de saisie, les délégations de salaire et les cessions de salaire, il n'est plus possible de mentionner dans ce tableau le chiffre spécifique aux cessions de salaire. Ces dernières présentent une tendance manifeste à la hausse. Peu d'emprunteurs savent qu'il est possible de s'opposer à une cession de salaire ou connaissent la procédure pour faire opposition.

Les tribunaux enregistrent ces dernières années une augmentation du nombre de litiges portant sur le crédit à la consommation. Les dossiers du juge de paix nous apprennent que les mauvais payeurs ne se présentent généralement pas devant le juge de paix lorsqu'ils sont cités par leurs créanciers. Par ailleurs, on ne recourt que rarement aux possibilités de demander des facilités de paiement.

Ce fait peut s'expliquer par plusieurs raisons:

- l'emprunteur en difficulté doit prendre lui-même l'initiative de faire démarrer la procédure;
- la procédure administrative est complexe et coûteuse dans le cas de plusieurs créanciers;
- des facilités de paiement peuvent uniquement être demandées au juge de paix lorsqu'une proposition de règlement à l'amiable faite au créancier se heurte à un refus. De ce fait, les créanciers sont déjà informés des difficultés de paiement de l'emprunteur. Certains créanciers réagissent immédiatement par une cession de salaire afin de préserver la certitude du remboursement. Le premier créancier qui a signifié une cession de salaire sera aussi le premier en rang à être remboursé par rapport aux autres créanciers. Voici quelques exemples:

Crédit à la consommation

	1994	1995	1996
Justice de paix de Bruxelles, 8ème canton			
Nbre de litiges concernant le crédit à la consommation	3	15	27
Pourcentage de jugements prononcés par défaut	70%	47%	60%
Pourcentage de demandes de facilités de paiement sur la base du nombre de jugements: 20%			
Justice de paix d'Ixelles, 2ème canton			
Nbre de litiges concernant le crédit à la consommation	31	44	39
Pourcentage de jugements prononcés par défaut	25%	40%	50%
Pourcentage de demandes de facilités de paiement sur la base du nombre de jugements: 2%			

Crédit hypothécaire

En ce qui concerne le crédit hypothécaire, nous ne disposons pas de statistiques des retards de paiement. Les retards de paiement pour les emprunts contractés auprès du Fonds du logement et les tentatives de conciliation sur la base de l'article 59 de la loi sur le crédit hypothécaire ont servi d'indicateurs principaux.

Le Fonds du Logement à Bruxelles octroie des prêts hypothécaires à un taux avantageux et tente d'aider, avec les moyens disponibles, les personnes faisant face à des difficultés de paiement. A la fin 1997, les arriérés de paiement se montaient au total à 20.066.549 Fb, soit 0,30% de l'ensemble des sommes échues pour les prêts conclus entre 1975 et 1997. Le nombre de prêts augmente sans cesse, mais aussi le montant total des sommes impayées. Depuis la modification instaurée par la loi du 4 août 1992 sur le crédit hypothécaire, le créancier est obligé d'assigner le débiteur en conciliation devant le juge des saisies (art. 59). Il est de la sorte possible de proposer un plan de remboursement.

Le tableau ci-dessous donne le nombre de tentatives de conciliation depuis l'année 1993. En 1997, le nombre de tentatives de conciliation a nettement diminué par rapport à l'année précédente. Les chiffres concernent le nombre de tentatives de conciliation et non le résultat final de la procédure.

Tentatives de conciliation: nombre d'affaires introduites (Arrondissement judiciaire de Bruxelles-Vilvoorde)

Année	Rôle ling. néerlandais	Rôle ling. français	Total
1993	184	344	528
1994	302	705	1007
1995	256	634	879
1996	270	613	883
1997	233	552	785

Dettes non bancaires

Dettes fiscales

Fin 1996, l'administration des contributions directes recensait 117.009 contribuables en retard de paiement

pour l'une ou l'autre raison. Environ 2% payaient leurs impôts via un plan de remboursement, 10% faisaient l'objet de poursuites et 3% des contribuables étaient engagés dans un litige.

Loyers impayés

Le loyer représente une part importante du budget du ménage et constitue dès lors un indicateur important pour l'analyse du problème de l'endettement. Il n'existe pas de statistiques sur les arriérés de loyer concernant les logements privés, de telle sorte que nous devons nous limiter à celles relatives aux retards de paiement pour les habitations sociales. Le rapport annuel de la Société du logement de la région bruxelloise (SLRB) mentionne les loyers impayés pour les diverses sociétés du logement à Bruxelles. Ces chiffres montrent une augmentation des loyers impayés au cours des dernières années.

Pourcentage des loyers impayés par rapport au montant total des loyers

1993	3,57
1994	4,18
1995	5,12
1996	4,88

Les sociétés publiques de logement n'excluent jamais l'expulsion. Il convient toutefois de souligner qu'il s'agit en général d'une procédure longue et difficile qui n'est appliquée qu'en dernier recours. La SLRB ne disposant pas de statistiques précises sur le nombre d'expulsions, une enquête menée auprès des diverses sociétés de logement a permis de connaître le nombre d'expulsions entre 1989 et 1995, à savoir 464 cas en sept ans.

Le Fonds du logement doit également faire face à des arriérés de loyer. Les locataires du Fonds du logement appartiennent en général à des groupes de population défavorisés sur le plan socio-économique. Trois-quarts des locataires du Fonds du logement n'ont pas de revenus professionnels, ce qui exclut par définition une saisie sur salaire. En 1997, les loyers impayés représentaient 3,23% de l'ensemble des montants échus entre 1975 et 1997. Ce pourcentage est nettement plus élevé que pour les montants impayés dans le cadre d'emprunts hypothécaires (0,30%). En chiffres absolus, les arriérés

de loyer et de charges locatives ont augmenté de 2.015.862 Fb en 1997.

Eau, gaz et électricité

La Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux a le monopole de la distribution d'eau à Bruxelles. En 1997, le nombre de défauts de paiement a notablement augmenté par rapport à l'année précédente. Par contre, le nombre de coupures effectives a fortement diminué: 149 en 1997 contre 216 en 1996. La distribution de gaz et d'électricité à Bruxelles est assurée par deux sociétés, à savoir Sibelgaz et Interlec-Interga.

Nombre de consommateurs en défaut de paiement et nombre de raccordements

Année	Nbre de consommateurs en défaut de paiement	Nbre de raccordements
Sibelgaz		
1994	13.040	3.428
1995	17.091	2.306
1996	24.425	1.877
1997	26.372	3.344
Interlec-Interga		
1994	20.865	2.223
1995	22.723	2.112
1996	23.479	2.105
1997	19.065	2.118

Nous constatons, pour les deux sociétés, une augmentation du nombre de coupures de gaz en 1997. De nombreuses enquêtes ont déjà été effectuées afin de connaître le profil socio-économique des consommateurs incapables de payer leurs factures de gaz ou d'électricité. La population bruxelloise habitant dans des logements sociaux rencontre fréquemment des difficultés de paiement. Ses moyens financiers sont souvent limités en comparaison de la taille de la famille. La majorité des consommateurs connaissant des difficultés de paiement ont encore d'autres dettes. Les dettes bancaires et les arriérés d'impôts sont ici loin d'être exceptionnels.²

La situation dans les grandes entreprises

Afin de connaître la situation en matière de dettes dans les grandes entreprises à Bruxelles, une enquête a été effectuée auprès de 22 entreprises comptant plus de 500 travailleurs. Douze d'entre elles ont fourni des données exploitables. Elles sont toutes confrontées au problème des retenues sur salaire, mais l'ampleur du problème diffère fortement d'entreprise à entreprise. Le pourcentage de travailleurs touchés par cette mesure varie de 1% à 10%. Le montant total des dettes par travailleur se situe entre 200.000 et 500.000 Fb. Le problème se pose dans toutes les catégories de revenus.

Il devient progressivement temps que les responsables d'entreprise réfléchissent à d'éventuelles actions préventives afin d'éviter des catastrophes financières chez leurs travailleurs. Certaines entreprises ont déjà clairement défini des stratégies; dans d'autres, la prise de conscience doit encore se développer. Un service du personnel ou un service social efficaces peuvent résoudre bon nombre de problèmes en première ligne et abaisser, pour leur personnel, le seuil d'une collaboration avec les CPAS locaux ou les centres de médiation de dettes. ■

1. «L'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale», *Annuaire 1998, Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, décembre 1998, pp. 53-57.*

2. Beauchesne, M.N., et al., «Le profil socio-économique des usagers en retard de paiement de factures de gaz et d'électricité dans neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale», *Centre de Sociologie et d'Économie Régionales, juillet 1997).*

EDITORIAL (suite de la p. 2)

Ixelles. Ensemble, ils ont débouché sur la création de plus de 598 logements ! Ce n'est pas mal du tout !

On pourrait en plus ajouter à ce chiffre tous les logements rénovés sur base des primes mais aussi ceux qui ont été rénovés de manière indirecte (entre 110 à 215 logements).

Pour les espaces publics, on arrive à 17,6 km de voiries rénovées. Cela aussi joue dans la perception qu'ont les habitants d'une ville : bénéficier d'un logement offrant un minimum de confort est essentiel, mais cela ne suffit pas. Une fois qu'on sort du logement, la rue, les trottoirs, les places que l'on traverse doivent aussi faire partie des mesures globales de revitalisation d'une ville !

Il faut encore ajouter les équipements appelés à remplir une fonction sociale et/ou d'information tels que les antennes de CPAS, des antennes d'informations sur les primes, des maisons de quartiers et des salles de réunion.

- Comment améliorez-vous la cohésion sociale dans les quartiers concernés par ces contrats ?

J'ai voulu éviter que les habitants de logements rénovés (ou neufs) dans les contrats de quartiers soient soumis à des hausses de loyer. Sur les 598 logements, 410, soit 68%, sont donc gérés sur base de loyers conventionnés ou assimilés à du logement social. Des logements à prix libres ont également été créés ainsi que des équipements de quartier et des espaces verts afin de préserver une mixité sociale.

- Quelles sont les perspectives ?

Il faut d'abord savoir que les 14 premiers contrats de quartiers constituent un effort financier considérable de la part de la Région, à savoir près de 2,8 milliards de francs, auxquels viennent s'ajouter les 875 millions réservés par la Région et le Fédéral pour les « quartiers d'initiative », programme complémentaire aux contrats de quartiers.

Il est clair qu'au vu de la dégradation de certains quartiers, ces moyens devront être amplifiés à l'avenir et que l'aspect d'information et de participation des habitants doit être encore approfondi et amélioré...

L'implication du secteur privé est elle aussi encore insuffisante. Enfin, si nous ne pouvons pas nous montrer triomphants, on peut dire que cette politique a montré de forts beaux résultats. Aujourd'hui, on peut constater quelques belles réussites ! C'est donc un résultat encourageant pour Bruxelles et ses habitants ! ■

LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

La Commission communautaire commune (CCC) est l'entité fédérée compétente, sur le territoire bilingue de Bruxelles-Capitale, pour les matières dites «bi-personnalisables» ou, en d'autres mots, pour les matières personnalisables qui ne dépendent pas des Communautés française (ou de la Commission communautaire française suite au transfert de certaines compétences) et flamande. Ces compétences touchent directement les personnes ainsi que les institutions bicommutaires.

Il est à noter qu'elle peut également exercer des compétences dans les matières culturelles ou dans l'enseignement.

Les matières personnalisables sont subdivisées en deux grands domaines: la santé et l'aide aux personnes.

En matière de *santé*, la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles distingue la médecine préventive de la dispensation des soins:

1. La *médecine préventive* couvre notamment la promotion de la santé, les soins à domicile, les services de santé mentale, la médecine du travail, les vaccins facultatifs (hépatite B par exemple) et l'hygiène publique.
2. La *médecine curative* est également une matière communautaire mais les exceptions sont plus importantes puisque tout le financement des soins de santé ainsi que la législation organique (INAMI, hôpitaux) restent une compétence fédérale. Les Communautés n'ont qu'une compétence concernant l'application des normes de programmation et d'agrément.

En matière d'*aide aux personnes*, il y a 7 secteurs:

1. La politique de la *famille*.
2. L'*aide sociale*, sauf le minimex et les règles principales à l'égard des CPAS.
3. L'*accueil et l'intégration des immigrés*.
4. La politique des *personnes handicapées*, sauf les allocations.

5. La politique du *troisième âge*, sauf le revenu légalement garanti.
6. L'*aide à la jeunesse*, à l'exception du droit civil et pénal.
7. L'*aide sociale aux détenus*.

Les *institutions «bicommutaires»* sont toutes les institutions publiques (Communes, Cpas, hôpitaux publics ...) et les institutions privées qui n'ont pas fait le choix d'être considérées comme «unicommunautaires». Il est important de noter que, conformément à l'article 136 de la Constitution, coordonnée le 17 février 1994, la Commission communautaire commune a *une mission de concertation et de coordination entre les deux communautés*.

La CCC exerce également certaines compétences de l'ancienne Province de Brabant.

Comme les 3 autres Communautés du pays, elle est pleinement compétente pour les *relations internationales* pour les matières qu'elle gère.

Le secteur bicommutaire comprend les institutions suivantes :

- 20 hôpitaux généraux (+/- 4.700 lits), 11 hôpitaux «chroniques» (+/- 700 lits) et 7 hôpitaux psychiatriques (+/- 1.000 lits).
- +/- 180 Maisons de repos et Maisons de repos et de soins (+/- 11.000 lits MR et 3.500 lits MRS).
- 3 centres de soins de jour pour personnes âgées.
- +/- 200 places d'habitation protégée.
- 5 services de santé mentale.
- +/- 70 lits dans des maisons de soins psychiatriques.
- 4 services de soins à domicile.
- 13 Instituts Médico-Pédagogiques (+/- 400 places).
- +/- 20 services d'aide aux familles.
- +/- 15 centres de service social.
- 2 centres de planning familial.

En conclusion, comme le précisait le Professeur Van Orshoven, constitutionnaliste à l'Université de Gand, la Commission communautaire commune constitue la «quatrième Communauté» de Belgique. ■

A. Joris
Fonctionnaire dirigeant

LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

L'article suivant présente la Commission Communautaire Française, les matières qu'elle gère, en Région de Bruxelles-Capitale.

1. Comment distinguer la Commission communautaire française de la Communauté française ?

La Communauté française est l'institution qui gère certaines matières communautaires pour la population francophone de Belgique (c'est-à-dire les Wallons et les Bruxellois francophones).

Elle est compétente principalement pour la culture, l'enseignement, l'audiovisuel et la protection de la jeunesse.

La Commission communautaire française est cette institution spécifiquement bruxelloise qui gère la plupart des matières communautaires pour la population francophone bruxelloise.

Elle est compétente (suite, entre autres, au transfert de l'exercice des compétences de la Communauté française vers elle, et suite à la reprise de certaines compétences provinciales):

- a) pour ce que l'on appelle les matières personnalisables (c'est-à-dire la santé, l'aide aux personnes);
- b) pour d'autres secteurs non marchands, l'aide à la petite enfance, le tourisme, le sport, une partie de l'enseignement, la formation professionnelle, l'aide aux personnes handicapées, la reconversion et le recyclage professionnels, la promotion sociale, etc.;
- c) et pour les matières culturelles non marchandes, la littérature, une partie de l'audiovisuel, une partie du théâtre, la défense et l'illustration de la langue française, la danse, les arts plastiques, la promotion des musées, la musique et la chanson française, les arts du cirque, l'art brut (sous la tutelle de la Communauté française), etc.

2. Comment situer la Commission communautaire française (familièrement appelée COCOF) sur l'échiquier institutionnel belge ?

La Belgique est divisée en 3 régions géographiques (région bruxelloise, région wallonne et région flamande). Elle est aussi composée de 3 Communautés (française, flamande et germanophone).

La COCOF est une institution à part entière.

Elle est régionale puisqu'elle est compétente pour la Région de Bruxelles-Capitale uniquement, et communautaire puisqu'elle est compétente pour les Bruxellois francophones uniquement.

Ce sont d'ailleurs les députés régionaux francophones bruxellois qui constituent «L'Assemblée de la COCOF», le Parlement bruxellois, en quelque sorte.

3. En quoi la COCOF est-elle singulière ?

Par son terrain d'action (Bruxelles uniquement) et par sa population (Bruxellois francophones uniquement), la Commission communautaire française est une institution unique. Son histoire (la COCOF est l'héritière de la Commission française de la culture de l'Agglomération de Bruxelles) l'amène à être, depuis bientôt 30 ans, l'interlocutrice des Bruxellois de souche ou nouveaux venus.

L'appui qu'elle offre, de manière régulière et répétée, aux divers secteurs associatifs fait d'elle une administration à visage humain, une administration de proximité, une administration de dialogue et d'écoute. A ce jour, la C.C.F. gère et/ou subventionne près de 5.000 associations.

4. Et... pratiquement ?

La Commission communautaire française a donc compétence dans les domaines qui concernent la vie quotidienne et l'identité des personnes habitant à Bruxelles.

Prenons quelques exemples: c'est la C.C.F. qui subventionne des lieux de rencontre pour parents et enfants (appelés «Maisons Dolto»); c'est elle qui

subventionne et agréé les services d'aide aux toxicomanes; c'est elle (par le biais d'un institut) qui organise des formations pour les personnes désirant apprendre un métier artisanal ou commercial; c'est elle encore qui agréé et subventionne, au niveau social, les centres d'action globale, les maisons d'accueil, les services d'aide aux familles, les centres de planning familial...: c'est elle aussi qui, par le biais d'un autre institut, organise les formations professionnelles à Bruxelles; c'est elle toujours qui, au niveau de la cohabitation, subventionne 250 projets locaux; c'est elle

également qui est le pouvoir organisateur en matière d'enseignement, du CERIA, entre autres; c'est elle enfin qui, sur d'autres plans de la santé, de la culture, de l'aide sociale, du sport, du tourisme et de toutes ses autres compétences, tente d'aider les Bruxellois francophones à bien ou à mieux vivre leur région.■

*Corinne Désir
Conseillère Responsable des
Relations Publiques à l' Administration
de la Commission communautaire française*

L'accès aux soins de santé: un droit pour tous

Un axe prioritaire de la politique
de la Commission Communautaire Française



Troisième édition

La santé, le logement

Accéder et vivre dans un logement
de qualité à un prix abordable : une priorité
dans le domaine de la santé
pour la Commission Communautaire Française



1ère édi

Les Services de Santé Mentale

La santé mentale ambulatoire : un axe prioritaire
de la politique de la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale



1ère Edition

1999

Le Service bruxellois francophone des personnes handicapées (nouveau nom, depuis le 1er janvier 1999, du Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées) met à votre disposition, à celle de vos membres, partenaires et stagiaires, une nouvelle section «la Section des Aides techniques».

Celle-ci gère un centre d'information et de documentation qui répond à toutes les questions que se posent les personnes en quête d'autonomie.

La Section des Aides techniques ouvre également une salle d'exposition dans laquelle le visiteur peut voir l'application des normes, de grosses et petites aides techniques et du matériel adapté. Cette salle, ouverte de 9 heures à 16 heures, est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les rendez-vous et les informations peuvent être demandés par téléphone ou fax. La Section des Aides techniques peut recevoir des groupes et assurer des informations sur le matériel, les aides techniques et le handicap.

Pour infos:

*Commission communautaire française
Service bruxellois francophone des personnes handicapées
Section des Aides techniques
Rue du Meiboom, 14
1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.33.10 - 209.33.17
Fax : 02/209.33.16 - 219.47.67*

Les Rencontres Ecologiques d'Eté en sont en leur 7^e édition.

Pendant 4 jours, la famille écologiste, au sens large du terme, (élus, militants, membres, sympathisants, ou encore curieux, voire sceptiques), se réunit, pour former, s'informer, débattre, mais aussi se rencontrer et se détendre, loin des salles de réunion ou des assemblées.

Au travers d'ateliers de formation et de partages d'expériences, seront abordées des thématiques aussi diverses que la situation dans les Balkans, la sortie du nucléaire, la police communale, les nouvelles formes de rémunération, la mobilité, la médiation en milieu scolaire, la lutte contre l'extrême droite, l'alimentation...

Lieu : Centre Nature de Borzée (La Roche-en-Ardenne) du 25 au 29 août. Diverses formules sont possibles. Renseignements et programme complet au 081/22.78.71.

Le Comité de Gestion du Fonds Houtman a décidé de soutenir une ou plusieurs recherche(s)-action(s) sur le thème de «l'incidence des facteurs environnementaux sur le développement et la qualité de vie du jeune enfant».

La recherche-action vise:

..... à approfondir la connaissance de l'influence de certains facteurs environnementaux sur le développement physique et psycho-social de l'enfant, sur l'apparition éventuelle de handicaps;

..... à développer des actions de caractère préventif visant à diminuer ou supprimer certaines influences néfastes liées au cadre de vie de l'enfant.

Le Fonds Houtman attachera une attention particulière à des projets permettant de diminuer les inégalités sociales en la matière et pouvant être facilement généralisés.

Les projets doivent parvenir à la Présidence du Fonds pour le 30 septembre 1999 au plus tard.

Pour infos:

Secrétariat du Fonds Houtman
Tél.: 02/543.11.71
Fax: 02/543.11.78

.....
«Qui en milieu hospitalier n'a pas déjà entendu ces interrogations : Pourquoi dois-je aller à un tel examen ? Pourquoi va-t-on me faire ceci ? Pour parvenir à se retrouver dans l'hôpital, à déchiffrer ce que cachent tous ces termes inconnus, la bonne volonté ne suffit pas toujours... C'est pourquoi l'asbl Entraide et Amitié a créé «L'Hôpital à Mots Ouverts».

«L'Hôpital à Mots Ouverts» est un petit livre de 142 pages destiné aux malades, aux parents, aux étudiants, aux volontaires en hôpital,...

Outil de formation, il contient principalement un vocabulaire médical de base (325 mots médicaux), décrit l'organisation générale de l'hôpital et présente le volontariat.

Il est, de façon privilégiée, un relais entre le malade, sa famille et le médecin ou l'équipe soignante.

Pour plus de renseignements ou pour le commander (150 F + 50 F de frais de port):

Entraide et Amitié asbl
rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél.: 02/219.15.62

Le Centre de documentation de Question Santé est à votre disposition pour toute recherche d'informations, d'adresses, de documents, d'outils pédagogiques. Les documents ci-dessous peuvent être consultés sur place.
Centre de Documentation
rue du Viaduc 72 - 1050 Bruxelles
Tél : (322) 512 41 74
Fax : (322) 512 54 36
Personne contact : Henri Amzel

Bibliographie thématique

Action sociale et action communautaire/Stengele A., Kervyn A.; CRIDIS - Centre de Recherche et d'Intervention sur les Dynamiques institutionnelles et sociales. - 1^{er} éd. - Bruxelles : COCOF - Commission Communautaire Française, 1998. - (Cahier pédagogique ; 3). - 96 p. - biblio. - *dossier pédagogique*

Droit au logement et perte de logement : syllabus : édité à l'occasion de la journée de réflexion interdisciplinaire organisée à Bruxelles le 19 novembre 1994 en collaboration avec Les Facultés Universitaires Saint-Louis/ Brandon I., Van Haelen D., Joly D. - Bruxelles : Loi et Société, 1994-11. - 280 p. - *syllabus*

Initiatives locales et développement social de la ville: contribution de l'action locale au volet social du plan régional de développement de la Région de Bruxelles-Capitale - In : Les Cahiers de la DRISU, 1998-06. - 89 p., 27 p. - ann. - *brochure*

Insertion des populations migrantes par le logement et l'habitat : conclusions de la journée de réflexion: 9 octobre 1997 (Bruxelles). - Bruxelles : Habitat & Rénovation, 1997. - version française, 21 min., couleur PAL. - *vidéo (+ dossier)*

La revitalisation des quartiers en crise : laboratoire pour les politiques régionales : 8 et 9 octobre 1998 : Halles Saint-Géry. - Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale : Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement : Service Rénovation Urbaine, 1998. - 82 p. - fr-nl ; ill. - *actes*

La santé, le logement : accéder et vivre dans un logement de qualité à un prix abordable : une priorité dans le domaine de la santé pour la Commission Communautaire Française. - Solidarités Nouvelles asbl. - 1^{er} éd. - Bruxelles : COCOF - Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale, 1999. - 115 p. - lex., adres. - *brochure*

Paroles sur le quartier : état des lieux - diagnostic: recueil d'opinions et de perceptions des intervenants: juillet-août 95. - Bruxelles : DSQ Cureghem - Commission santé, 1995. - 52 p. - *enquête*

Santé et logement : un état des savoirs. - Bruxelles : Solidarités Nouvelles. - contient différents documents sous forme de brochures, d'articles et de dépliants sur le sujet. - *mallette*

Les articles non signés sont de la rédaction.
Les articles n'engagent que leur auteur.

Quartier-Santé : approche sociologique des besoins et des pratiques de santé des familles et des jeunes : une dynamique communautaire sur un site de développement social des quartiers : Franc Moisin - Bel Air (Saint-Denis)/ Bertolotto F., Bouhnik P., Faraldi L.; Joubert M. - Paris : Association pour le projet de quartier Franc Moisin, Bel Air ; Comité de pilotage projet santé Ville de Saint-Denis ; Conseil Général de la Seine Saint-Denis ; Groupe de Recherche et d'Analyse du social et de la sociabilité (GRASS-IRESKO / CNRS) ; Université PARIS VIII ; Université PARIS XIII, 1991-11. - 289 p. - biblio. - *dossier*

Un toit pour tous : rapport de campagne. - Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, 1998-10. - 47 p. - Partenariats pour la promotion du droit au logement à l'échelle locale. - *rapport*

Volet sociologique de la recherche-action en santé : "santé, pratiques de santé et rôle d'un acteur de santé communautaire dans un quartier d'habitat populaire de Bruxelles". - Herscovici A. - Bruxelles : ULB - Université Libre de Bruxelles : Institut de sociologie, Centre de sociologie de la santé, 1996-12. - 131 p. - Convention entre le Centre de sociologie de la santé et l'asbl Promosanté dans le cadre de la convention liant celle-ci et le Fonds Houtman "Création d'un partenariat entre familles défavorisées, services préventifs de santé et écoles, pour une éducation à la santé familiale, basée prioritairement sur l'approche communautaire et une participation active"; bibio. - *rapport*

Secrétariat de rédaction :
Françoise Kinna

Comité de rédaction :
Dr Robert Bontemps
Alain Cherbonnier
Thierry Lahaye
Dr Roger Lonfils
Solveig Pahud
Dr Aldo Perissino
Luciane Tourtier
Dr Patrick Trefois

Graphisme :
Carine Simon

Avec le soutien de
la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale.



Une réalisation de l'asbl Question Santé
Tél. : 02/512 41 74 Fax : 02/512 54 36
E-Mail : question.sante@skynet.be



Editeur responsable : Dr P. Trefois,
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO : La médiation